

VENISSIEUX

SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX

17 avenue Pierre Semard

Vénissieux 69200

Tel : 04 72 21 62 77

E-Mail : sudvenissieux@yahoo.fr

A
Mme Michèle PICARD
Maire de Vénissieux

Objet : Recours gracieux : octroi de la NBI aux agents du groupe scolaire Gabriel Péri

Madame le Maire ,

Nous avons pris connaissance avec étonnement de la réponse de la ville faite le 17 février 2014 concernant notre courrier du 22 janvier 2014 relatif à l'octroi de la NBI aux agents de la DEB et plus précisément ceux du **Groupe scolaire Gabriel Péri**.

En effet l'article 1^{er} du décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 fait référence à des services et équipements situés en périphérie. Vous n'êtes pas sans savoir que le groupe scolaire Gabriel Péri est bien situé en périphérie de la ZUS des Minguettes et qu'il assure ses services en relation directe avec la population d'une zone urbaine sensible

Nous sollicitons donc de votre haute bienveillance un recours gracieux afin de régulariser cette situation avec effet rétroactif pour ce cas particulier concernant le groupe scolaire Gabriel Péri

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Ludovic Faure
Secrétaire général

